

## Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG) : fiche d'information

Le Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG) est une initiative spéciale du [Pacte mondial sur les réfugiés](#) (GCR) qui vise à accroître la disponibilité et l'efficacité de l'appui à la capacité d'asile en faveur des États. L'ACSG a été lancé lors du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) de 2019 et ses activités sont coordonnées par le Secrétariat de l'ACSG, lequel a été mis en place au sein de la Division de la protection internationale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il encourage la collaboration entre les États et autres parties prenantes en fournissant un appui à la capacité d'asile et en facilitant l'échange de savoirs et d'expertise dans ce domaine. Pour atteindre ses objectifs, l'ACSG a mis en place une [Plateforme de dialogue](#), un espace virtuel permettant d'organiser des réunions mondiales, des événements thématiques ainsi que des activités, qui contribue à faire progresser ses quatre axes de travail distincts, mais interconnectés (lesquels sont décrits plus en détail ci-après). Le [portail de l'ACSG](#) fournit des informations complémentaires sur le travail de l'ACSG et ses axes de travail. Il donne de la visibilité aux projets et initiatives en matière de capacité d'asile.



©UNHCR/Roger Arnold

### Faire progresser l'élaboration et le respect des engagements en matière de capacité d'asile



Le GCR s'appuie sur les promesses et engagements des États ainsi que des diverses parties prenantes pour atteindre ses objectifs. À cet égard, l'ACSG a aidé et continuera d'aider les États et les parties prenantes à préparer leurs engagements relatifs à la capacité d'asile en vue du GRF, de fournir des conseils et une assistance pour formuler et hiérarchiser les engagements, y compris les engagements conjoints et pré-jumelés, et de partager des exemples de bonnes pratiques en matière d'engagements et d'initiatives dans ce domaine. L'objectif de ce soutien est d'assurer l'élaboration d'engagements multipartites de qualité et de guider l'engagement sur les questions relatives à la capacité d'asile. L'ACSG a élaboré des [orientations relatives aux engagements](#) qui décrivent quatre domaines d'engagement prioritaires. Les nouveaux engagements, qu'il s'agisse d'engagements visant à apporter des améliorations ou propositions d'appui, peuvent être soumis à l'aide du [formulaire en ligne](#) disponible sur la plateforme numérique du GCR.

Le GRF de 2023 a été l'occasion de tirer parti des progrès accomplis depuis le GRF de 2019 et d'élaborer de nouvelles promesses et initiatives favorisant la réalisation des objectifs du GCR. À l'avenir, l'ACSG continuera d'œuvrer à transformer les promesses en demandes ou propositions d'appui réalisables et à assurer la hiérarchisation des correspondances d'engagements conformément aux critères énoncés dans le [Guide sur les modalités de travail de l'ACSG](#). Les informations relatives aux engagements, qu'il s'agisse de propositions d'appui ou de demandes, et au soutien apporté par les entités jumelées seront consignées sous l'onglet [« correspondances » sur le portail de l'ACSG](#). Conformément au processus établi en matière de [suivi des progrès](#), toutes les entités ayant pris des engagements à l'occasion du GRF devront fournir régulièrement des mises à jour concernant leur mise en œuvre. Des mises à jour sur les réalisations spécifiques de l'ACSG figureront sur le portail de l'ACSG et feront l'objet de discussions à travers la Plateforme de dialogue.

### Mobiliser et élargir l'engagement en faveur de l'appui à la capacité d'asile



Outre l'appui à la capacité d'asile fourni par le biais de la mise en correspondance des engagements pris dans le cadre du GRF, cette aide est également fournie dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur. L'ACSG encourage les États et parties prenantes à prendre des engagements en matière de capacité d'asile dans le cadre du GRF. Cependant, s'agissant des engagements pris jusqu'à présent, on dénombre davantage de demandes d'appui à la capacité d'asile que de propositions d'appui disponibles, ce qui engendre des besoins non satisfaits. Pour combler cette lacune,

L'ACSG offre désormais la possibilité de présenter sur son portail l'appui fourni dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux, y compris sans engagement formel. Ces informations vont permettre d'assurer la cohérence de l'appui à la capacité d'asile, en mettant l'accent sur la nécessité de combler les principales lacunes de manière globale. Il est important de noter que ces données aident l'ACSG à éviter la duplication des efforts et des ressources afin de maximiser l'impact et d'identifier les domaines dans lesquels un appui à la capacité d'asile est nécessaire.

Lorsque les propositions d'appui sont insuffisantes ou qu'elles ne répondent pas aux besoins identifiés pour mettre en œuvre la demande d'un État en matière d'appui aux capacités, le Secrétariat de l'ACSG peut approcher de manière proactive les parties prenantes dotées d'une expertise avérée afin de solliciter leur soutien. Il pourrait s'agir d'États et autres parties prenantes qui n'ont pas pris d'engagement, mais qui disposent d'une expertise reconnue ou qui fournissent un appui bilatéral à la capacité d'asile, afin de tirer parti de toutes les possibilités de soutien disponibles. Ce soutien sera essentiel pour garantir la mise en œuvre des engagements qui n'ont pas encore été concrétisés.

### Améliorer l'expertise technique sur le renforcement des capacités en matière d'asile



L'échange de connaissances et d'expertise constitue un aspect essentiel du travail de l'ACSG. Des discussions sur la capacité d'asile sont donc organisées au niveau mondial et le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés des projets et initiatives de renforcement des capacités d'asile est favorisé par l'intermédiaire du portail de l'ACSG. Le portail contient un ensemble de [bonnes pratiques et d'outils](#) qui sont utiles à ceux qui contribuent au fonctionnement des systèmes d'asile nationaux ou les soutiennent. Les États et parties prenantes peuvent partager de façon continue des outils et des pratiques par le biais du [formulaire de soumission en ligne](#).

En outre, des [événements](#) techniques ou des tables rondes sont organisés par l'intermédiaire de la Plateforme de dialogue sur des thèmes qui ne sont pas couverts par d'autres forums ou qui doivent être portés à un niveau mondial pour compléter les initiatives régionales en cours. Les dialogues ou événements techniques offrent une occasion unique d'aborder des questions spécifiques que les États et autres parties prenantes souhaitent approfondir. Ces efforts contribuent à sensibiliser les différents acteurs et à instaurer une dynamique en faveur des questions essentielles en matière d'asile, permettent d'échanger les idées pour relever les défis, créent des possibilités aux niveaux national, régional et interrégional, et contribuent à accroître l'efficacité des futurs projets d'appui à la capacité d'asile.

### Mettre en œuvre la stratégie du HCR relative au renforcement des capacités en matière d'asile



Une [évaluation](#) des efforts déployés par le HCR concernant le renforcement des capacités en matière d'asile a été publiée en février 2022. Cette évaluation comportait plusieurs recommandations, dont l'une soulignait la nécessité pour le HCR d'adopter une approche plus stratégique et efficace dans le cadre de son soutien aux systèmes d'asile nationaux. Le HCR a accueilli les conclusions de cette évaluation comme une occasion de renforcer son travail dans ce domaine essentiel et élabore actuellement une stratégie sur le développement des capacités en matière d'asile afin de définir la manière dont il soutiendra le renforcement des systèmes d'asile nationaux dans le monde jusqu'en 2030. Afin de s'aligner sur les différents efforts de développement des capacités d'asile déployés à l'échelle mondiale, le HCR a sollicité l'engagement de l'ACSG pour organiser des consultations avec les États et divers groupes de parties prenantes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.



©UNHCR/Béla Szandelszky

### Répondre à l'évolution des besoins

L'ACSG continue d'atteindre ses objectifs en mettant en œuvre les activités associées à ses principaux axes de travail et en répondant à l'évolution des besoins. À l'avenir, il jouera un rôle essentiel dans la préparation de la Réunion de haut niveau des responsables gouvernementaux de 2025 et, le cas échéant, organisera des séances de bilan spécifiques ou d'autres événements de haut niveau en vue de réfléchir aux progrès accomplis et aux difficultés rencontrées. Il continuera également à trouver de nouvelles voies d'engagement pour renforcer l'ACSG dans le cadre d'un processus collaboratif.

Secrétariat de l'ACSG, mai 2024

**Contact :** Les questions relatives à l'ACSG peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [acsg@unhcr.org](mailto:acsg@unhcr.org)